

Auteur ou collectivité : Exposition coloniale. 1925. Paris

Auteur : Angoulvant, Gabriel (1872-1932)

Titre : L'Exposition coloniale interalliée de Paris, en 1925

Adresse : Paris : Imprimerie de Vaugirard, 1921

Collation : 1 vol. (23 p.-[2] f. de pl.) : portr. ; 24 cm

Cote : CNAM-BIB Br 1109

Sujet(s) : Expositions coloniales -- France -- Paris (France) -- 1900-1945 ; Exposition coloniale (1931 ; Paris)

Note : L'exposition prévue pour 1925 n'aura lieu qu'en 1931.

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?BR1109>

Be. 1109

G. ANGOULVANT

Commissaire Général de l'Exposition Coloniale Interalliée de Paris, en 1925.

**L'EXPOSITION COLONIALE
INTERALLIÉE
DE PARIS, en 1925**



PARIS
IMPRIMERIE DE VAUGIRARD
12-13, Impasse Ronsin, 12-13

1921

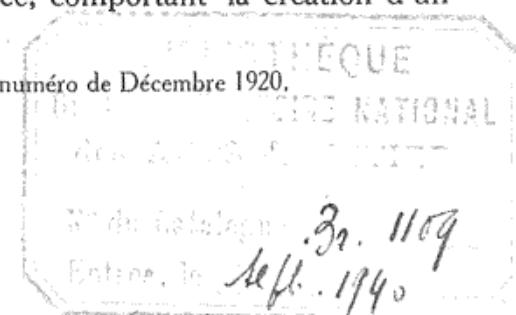
Br. 1109

L'Exposition coloniale interalliée de Paris, en 1925.⁽¹⁾

Voici plus de sept années que fut lancée, pour la première fois, l'idée d'une Exposition coloniale internationale à Paris. C'est, en effet, au début de 1913 que, simultanément, Marseille, notre grand port méditerranéen, et Paris, la Ville-Lumière, se mettaient en instance auprès du Gouvernement pour obtenir l'ouverture, la première, d'une Exposition coloniale *nationale* en 1916, la seconde, d'une Exposition coloniale *internationale*, la même année. La cité phocéenne obtint gain de cause. La présence de son député, M. Joseph Thierry, dans les Conseils du Gouvernement, ne fut pas étrangère à ce succès. M. Jules Charles-Roux fut nommé commissaire général par décret du 13 juillet 1913. Le projet de Paris fut remis à plus tard. Mais la guerre ayant arrêté les travaux préparatoires de l'Exposition de Marseille, la municipalité de la Ville reprit activement les pourparlers au début de 1919. Elle fixa l'ouverture de l'Exposition au printemps de 1922, et M. Artaud, député, fut nommé commissaire général en remplacement de M. J. Charles-Roux, décédé. Paris, de son côté, ne cessait de revendiquer au même moment son Exposition, et grâce aux éminents et actifs propagandistes de l'idée, la loi du 17 mars 1920 lui donna satisfaction dans les termes suivants de son article unique :

« Une Exposition coloniale interalliée, comportant la création d'un

(1) Cette étude a paru dans *Colonies et Marine*, numéro de Décembre 1920.



musée permanent des colonies sera organisée à Paris en 1925 par les soins du Ministère des Colonies, du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère du Commerce et de l'Industrie, du Conseil municipal de Paris, du Comité français des Expositions et du Comité national des Expositions coloniales, tous deux reconnus d'utilité publique. »

Sans doute, il y eut des heurts courtois entre les chauds partisans de l'Exposition de Marseille et de celle de Paris. Les uns et les autres voulaient ardemment que l'Exposition eût lieu dans la ville dont ils défendaient les intérêts ou de leur choix. Et les arguments qu'ils apportaient à l'appui de leurs revendications eurent du moins l'appréciable résultat d'affirmer l'intérêt sans cesse grandissant que porte notre pays, de quelque région qu'il s'agisse, à notre immense domaine d'outre-mer. Les uns et les autres ont pleine et entière satisfaction. Marseille aura, en 1922, son Exposition coloniale, dont au nombre des plus fervents artisans je citerai les regrettés Jules Charles-Roux et Thierry, ainsi que M. Adrien Artaud, comme Paris aura, en 1925, son Exposition coloniale grâce aux efforts persévérandts de plusieurs personnalités, parmi lesquelles j'ai à cœur de nommer MM. Louis Brunet, ancien député, Ernest Outrey, député de la Cochinchine, Barthélémy Robaglia, conseiller municipal de Paris. Loin de se concurrencer, les deux manifestations se complèteront puisqu'elles diffèrent de caractère, l'une étant *nationale* et l'autre *interalliée*. Aussi bien suis-je assuré dès à présent d'une collaboration utile, étroite et cordiale entre les commissariats généraux des deux Expositions sœurs.

Peu après mon retour de l'Afrique Équatoriale française, dont le Gouvernement général m'était confié, j'ai eu le grand honneur de me voir attribuer, par décret du 5 mai dernier, les fonctions de commissaire général de l'Exposition coloniale interalliée de Paris en 1925, sur la proposition du ministre des Colonies, appuyée de celles des Ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères, du Commerce et de l'Industrie. Je me suis mis aussitôt à la tâche d'organisation préliminaire, avec la confiance en l'appui éclairé et sûr que ne m'a jamais ménagé M. Albert Sarraut.

Tout d'abord, un décret du 6 août a institué une Commission interministérielle préparatoire, chargée de l'étude des moyens propres à réaliser le projet de l'Exposition. Présidée par le ministre des Colonies, la Commission a pour membres les représentants des Ministères cités

plus haut, de la Ville de Paris, du département de la Seine, le gouverneur de la Banque de France et du Crédit Foncier, le préfet de la Seine, le préfet de police, des représentants du Comité français des Expositions et du Comité national des Expositions coloniales, le commissaire général de l'Exposition coloniale de Marseille, le président de l'Union coloniale et le directeur de l'Office national du Commerce extérieur. Dans sa première séance, tenue le 12 octobre, et présidée par M. Albert Sarraut, la Commission préparatoire émit plusieurs avis importants.

Le premier, tendant à faire relever les services de l'Exposition coloniale de Paris directement du ministre des Colonies qui les organisera et en assurera le fonctionnement, fut consacré par un décret en date du 16 octobre dernier.

Le second ayant trait à la constitution, dans le sein même de la Commission préparatoire, de plusieurs sous-commissions fut consacré par un arrêté en date du 18 octobre 1920. Suivant les dispositions de ce texte, trois sous-commissions sont créées, dont la présidence est confiée au commissaire général de l'Exposition :

1^o La sous-commission chargée d'élaborer le programme général de l'Exposition, avec, pour vice-président, le premier commissaire général adjoint ;

2^o La sous-commission chargée de l'étude de l'emplacement à assigner à l'Exposition, avec, pour vice-président, le deuxième commissaire général adjoint ;

3^o La sous-commission chargée de l'examen des voies et moyens financiers propres à la réalisation du projet de l'Exposition, avec, pour vice-président, le gouverneur de la Banque de France.

Un décret, en date du 18 octobre 1920, a fixé, d'autre part, également sur l'avis de la Commission préparatoire, l'organisation des services, dont la direction est assurée par le commissaire général, assisté de deux commissaires généraux adjoints, désignés par un décret du 19 octobre, et que je suis particulièrement heureux d'avoir pour collaborateurs. C'est M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, ancien résident supérieur en Indochine, bien qualifié pour ces fonctions par ses fortes connaissances des questions coloniales et la persévérente fermeté avec laquelle il sut gagner au Parlement la cause de l'Exposition. C'est M. Barthélemy Robaglia, conseiller municipal de la Ville de Paris et conseiller général de la Seine, dont la jeunesse se passa aux colonies,

alors qu'il était officier de marine, et qui contribua, par une activité inlassable et persuasive, à intéresser si vivement les Assemblées urbaine et départementale, auxquelles il appartient, à la manifestation projetée pour 1925.

Quant aux services du commissariat général, dont le personnel de direction a été nommé par décrets des 24 et 27 octobre, ils comprennent :

Une direction générale de l'architecture et des travaux, confiée à M. J. Hermant, architecte en chef de la Ville de Paris, vétéran des Expositions, ancien collaborateur de M. A. Picard et dont le haut talent est un précieux gage de succès. Il est assisté de deux directeurs. L'un, chargé des travaux est M. Alfred Thomasset, ingénieur en chef de 1^{re} classe des travaux publics des colonies, où il s'est révélé un technicien et un réalisateur de premier plan. L'autre, chargé de l'architecture, est M. J.-Léon Jaussely, Grand Prix de Rome, architecte en chef du Gouvernement, désigné par sa grande valeur artistique.

La direction générale des finances et de la comptabilité est confiée à M. l'inspecteur général des colonies Charles Revel, dont j'ai pu personnellement apprécier, au cours de ses missions de contrôle, les fortes qualités administratives.

La direction générale de l'exploitation aura à sa tête M. Jacques Charles, ancien résident supérieur en Indochine, où il occupa avec une haute distinction les postes les plus importants et les plus délicats.

La direction du contrôle et le contrôle des dépenses engagées sont confiés à l'éminent doyen du corps de l'inspection des colonies, M. l'inspecteur général de 1^{re} classe Maurice Méray, grand officier de la Légion d'honneur.

Le secrétariat général du commissariat général est attribué à M. Fernand Rouget, chef de bureau à l'Administration centrale des colonies, rompu à toutes les questions d'organisation de foires et d'expositions, par les brillantes participations qu'il y a toujours assurées du Gouvernement général de l'Afrique Équatoriale française qu'il représente dans la métropole.

Enfin, la direction du cabinet et du personnel est attribuée à M. Gaston-Joseph, administrateur de 1^{re} classe des colonies, mon chef de Cabinet aux Gouvernements généraux de l'Afrique Occidentale et Équatoriale françaises, mon collaborateur depuis douze ans.

Les attributions des divers services du commissariat général seront réglées par des arrêtés du ministre des Colonies, pris sur ma proposition.

J'ajoute que le décret du 18 octobre organisant le commissariat général a créé un Comité de direction, qui se compose du commissaire général, président, des deux commissaires généraux adjoints, des trois directeurs généraux, des représentants des Ministères du Commerce, des Affaires étrangères (qui a la haute direction de la Tunisie et du Maroc) de l'Intérieur (auquel est rattachée l'Algérie) et du secrétaire général du commissariat général. Le Comité, dont le directeur du Cabinet remplit les fonctions de secrétaire, peut s'ajointre, avec voix consultatives, les présidents des diverses commissions. Il délibère sur toutes les questions qui lui sont soumises par le commissaire général, les commissaires généraux adjoints et les directeurs généraux.

PROGRAMME GÉNÉRAL Caractère de l'Exposition de 1925.

A la sous-commission chargée d'étudier l'organisation d'ensemble de l'Exposition revient une tâche vaste et complexe. Je vais m'efforcer de tracer le cadre des études qui la sollicitent.

Tout d'abord, il convient d'établir ce que doit être l'Exposition « coloniale ». En adoptant la classification de la convention de Berlin de 1912, qui a fixé le statut des Expositions internationales, la manifestation de 1925 doit être qualifiée d'Exposition *officielle*. Elle a été, en effet, décidée par une loi, conviant les Ministères des Colonies, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, du Commerce, la Ville de Paris et le département de la Seine à *unir* leurs moyens pour la réalisation d'une œuvre, destinée à glorifier et magnifier l'effort de la civilisation poursuivie dans le monde par les grandes nations libérales qui luttèrent côte à côte pour le triomphe du plus noble idéal humain. Ce point est particulièrement important, car de la spécification de l'Exposition de 1925 officielle, reconnue officielle ou privée — en se basant sur la classification de la Conférence de Berlin de 1912 — découle son caractère juridique et sa forme d'organisation. Les services sont notamment constitués, dirigés et administrés par le Gouvernement et ses délégués.

Le fait, d'ailleurs, de donner à l'Exposition de 1925 le caractère d'une manifestation officielle, n'implique pas la mise à l'écart du

Comité français des Expositions et du *Comité national des Expositions coloniales*, qui, dans le cas d'une simple Exposition *reconnue officiellement*, auraient dû être uniquement chargés du soin de son organisation, mais il fait rentrer leur action dans le cadre plus général d'une organisation administrative qui donne à l'Exposition un statut spécial tant au point de vue de son contentieux, de ses moyens d'action, qu'au point de vue de son organisation.

L'Exposition de 1925 est, en outre, *internationale* étant *interalliée* puisqu'aux termes de la convention de 1912, une Exposition est internationale « lorsqu'elle admet en même temps que les produits nationaux, ceux d'un ou de plusieurs pays étrangers ».

Pour déterminer ce qu'il faut entendre par Exposition « coloniale », pour définir la portée de ce terme, pour préciser sa nature même, une vue d'ensemble de l'œuvre colonisatrice de la France et des autres États est indispensable.

LA PARTICIPATION DES COLONIES FRANÇAISES.

Manifestation grandiose, vivante apothéose de la magnifique expansion coloniale, réalisée par la Troisième République, tel doit être pour notre pays le but de la manifestation de 1925. Il a fallu la guerre pour mettre en relief toute la valeur de notre domaine d'outre-mer, de 10.000.000 de kilomètres carrés, de 50.000.000 d'habitants, et faisant à la France la seconde place parmi les puissances colonisatrices de la planète. Loin d'être un poids mort pendant la guerre, nos colonies furent pour la métropole un réservoir, dans lequel elle a largement puisé. D'une part, elles fournirent 928.000 hommes, combattants et travailleurs, à la Défense nationale. D'autre part, l'Indochine envoya ses riz et ses maïs ; les Antilles et la Réunion exportèrent leur production sucrière et rhumière ; Madagascar et la Nouvelle-Calédonie leurs viandes frigorifiées et leurs conserves, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie expédièrent leurs céréales pour des sommes très élevées, le Maroc des œufs, l'Algérie des vins, l'Afrique Occidentale et Équatoriale des matières grasses, la Côte des Somalis des peaux, l'Afrique du Nord du bétail. Cette activité se reflète dans les chiffres du commerce extérieur. Après la dépression inévitable des années 1914 et 1915, les statistiques accusent une progression pleine de promesses. De 3.339.000.000 de francs

en 1913, la dernière année de paix, on enregistre un bond prestigieux à 6.500.000.000 en 1919.

Mais si, sur ce commerce total, les deux tiers se sont faits avec la France, cette proportion très favorable provient de la part prépondérante de la métropole dans le commerce de ses grandes possessions de l'Afrique du Nord ; pour le reste de notre domaine d'outre-mer, la proportion est l'inverse, c'est-à-dire que la part de l'étranger dans l'ensemble de son commerce est supérieure à celle de la France. A l'exception de certains produits que nous importons principalement de nos colonies (vins, riz, sucre coloniaux, huiles, légumes, bétail, poissons de mer), c'est en effet à l'étranger que nous demandons l'immense majorité des matières premières et denrées alimentaires que nos colonies pourraient nous fournir en presque totalité, puisqu'on y rencontre toutes les variétés de climats et partant de cultures. On a pu établir que sur 7.800.000.000 de marchandises de provenance étrangère, importées en 1913, plus de 4.700.000.000 sont représentées par des denrées et matières premières qui peuvent toutes être produites dans nos colonies, avec l'avantage inappréhensible de réduire notre énorme dette envers l'étranger, qui s'est accrue pendant la guerre dans des proportions considérables, sensiblement aggravées encore par l'énorme perte du change.

Par ses inépuisables ressources économiques, notre immense empire colonial est le complément indispensable de la France européenne, avec laquelle il constitue un tout cohérent, harmonieux, bien équilibré et indissoluble. L'opinion française a mesuré la valeur de l'effort réalisé ; il la conduit dès maintenant à entrevoir et à vouloir pour nos colonies, dans notre vie nationale de demain, une place et un rôle de premier plan.

C'est le spectacle des richesses actuelles ou latentes, enfin mieux appréciées, de notre domaine d'outre-mer que doit donner tout d'abord l'Exposition de 1925, en plaçant sous les yeux des visiteurs les collections de tous les grands produits d'exportation. L'opinion publique n'aura pas de peine à démêler, par cette simple présentation, que, si au cours du dernier quart de siècle elle avait bien voulu donner aux colonies l'attention qu'elles méritent, peut-être, dans le moment présent, la France en retirerait-elle un profit qui lui échappe. Et dans le regret de n'avoir pas fait jadis ce qu'il fallait, ne commencera-t-elle pas à s'imposer, dès maintenant, les résolutions nécessaires ?

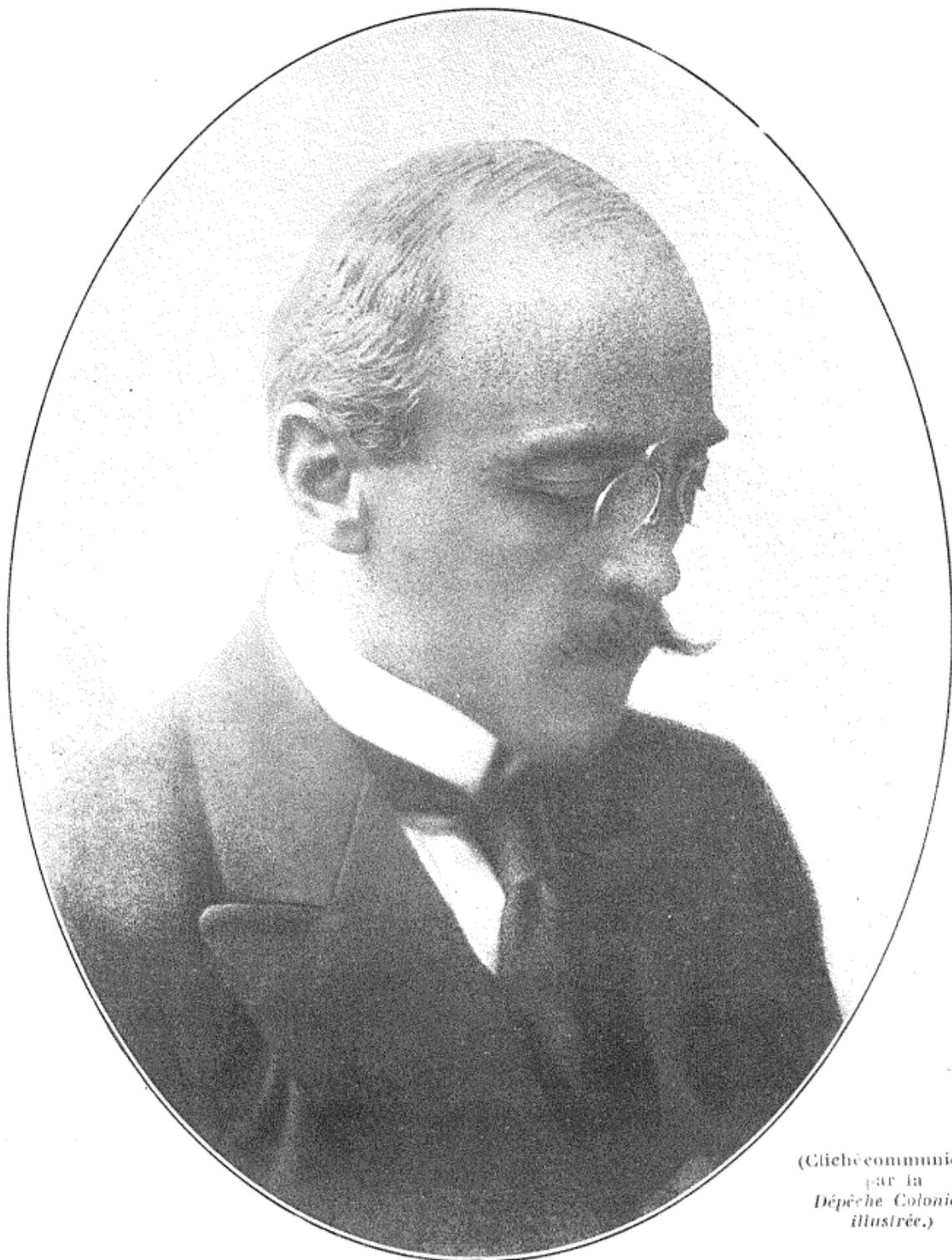
Un facteur dont dépendra pour beaucoup l'extension à donner à l'Exposition est le suivant : n'estimera-t-on pas qu'à côté de la présentation de l'activité commerciale des colonies, il faudra mettre aussi en lumière la part des métropoles dans le commerce de leurs possessions d'outre-mer. En d'autres termes, les exportations vers les colonies ne doivent-elles pas être présentées au même titre que les exportations vers les métropoles ? Car c'est dans la mesure où la métropole sert de débouché aux colonies que les colonies servent de débouchés aux produits métropolitains. Il est difficile, semble-t-il, de séparer les présentations. D'autre part, des considérations utilitaires interviennent. Ce sera l'occasion, de la sorte, de mettre en évidence la faible part de la France dans le commerce colonial, et, par voie de conséquence, ce sera de bonne propagande. Mais pour éviter de donner à ce côté universel une extension qui risquerait de prêter à l'abus et, en transformant le caractère de l'Exposition, d'aller à l'encontre des vues du Gouvernement et du Parlement, il conviendra de limiter, avec toute l'attention voulue, l'ampleur de la manifestation par une détermination précise des seuls produits qui y seront admis.

Quelles seront les puissances colonisatrices appelées à participer à l'Exposition de 1925 ? Les États amis et alliés seuls ou bien également les pays neutres ? Le terme *interallié* devra-t-il être pris à la lettre ? Enfin, les États indépendants d'Afrique : la République du Libéria et l'Abyssinie prendront-ils part à la grande manifestation ?

Sans avoir à me prononcer personnellement maintenant sur cette question, j'estime que l'intérêt de la France sera de donner au mot « *interallié* » une interprétation large et bienveillante. Il y aura lieu d'envisager la possibilité d'accueillir le plus grand nombre de concours. Aussi bien examinerai-je rapidement la position de chacun des pays susceptibles d'être invités à prendre part à l'Exposition de 1925.

LA PARTICIPATION DES COLONIES ÉTRANGÈRES.

Une Exposition coloniale intéressera en premier lieu, à n'en pas douter, la Grande-Bretagne. Ce pays insulaire de 300.000 kilomètres carrés, peuplé de 46.000.000 d'habitants est parvenu, avec une admirable ténacité, à se constituer peu à peu le plus vaste domaine colonial de la terre. Ses colonies de peuplement et d'exploitation, ses entrepôts commerciaux, ses ports stratégiques, ses comptoirs d'échange occupent



(Cliché communiqué
par la
*Dépêche Coloniale
illustrée.*)

M. ALBERT SARRAUT
Ministre des Colonies.

33.000.000 de kilomètres carrés, soit le cinquième des terres émergées, où vivent 387.000.000 d'habitants, représentant le quart de la population du globe. Et pour dire l'essor unique de ce splendide domaine, j'ajouterai que le commerce général de l'ensemble des colonies britanniques se chiffrait, en 1919, par plus de vingt milliards de francs aux importations et par plus de vingt-deux milliards aux exportations. Sur cinquante terres de la planète flotte le drapeau de l'Union Jack, des grands dominions du Canada, de l'Australie, du Sud-Afrique aux minuscules îlots du Pacifique. A considérer l'admirable agencement de la section coloniale britannique en 1900, ses nombreuses bâtisses, ses multiples pavillons et attractions, on peut s'imaginer l'effort, digne de son renom, que, vingt-cinq années plus tard, la Grande-Bretagne aura certainement à cœur de produire. Ce sera un merveilleux ensemble que de voir grouper, dans une même enceinte, la participation de colonies différentes à tant de points de vue.

Diverses aussi par leur dispersion en Asie et en Afrique, les colonies portugaises tiendront une belle place en 1925. Non seulement elles rappelleront la grande histoire coloniale et maritime de nos alliés de la péninsule ibérique, mais elles diront, par la présentation de produits variés du sol et du sous-sol, l'intéressant effort qu'ils poursuivent dans leur domaine d'outre-mer vaste de 2.000.000 de kilomètres carrés et peuplé de 8.500.000 habitants.

L'Italie recherchera sans doute parmi les nations coloniales une place à laquelle elle a toujours attaché la plus grande importance. La colonisation lui apparaît d'autant plus comme une nécessité qu'une forte émigration la prive chaque année de beaucoup de ses enfants. On évalue à 3.000.000 le nombre des Italiens qui ont définitivement quitté le sol natal. Par son domaine colonial d'Érythrée, de la Somalie, de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, vaste de 1.500.000 kilomètres carrés, peuplé de 13.000.000 d'habitants, notre sœur latine a droit de cité largement à l'Exposition coloniale de 1925.

Et j'en dirai autant de l'héroïque Belgique qui, si éprouvée par la plus odieuse invasion « mais gardant intactes les frontières de l'honneur », continuait à poursuivre, avec une singulière opiniâtreté et dans l'inébranlable foi en ses destinées, l'œuvre remarquable de mise en valeur de l'ancien État léopoldien, le Congo belge, d'une superficie de 2 millions 450.000 kilomètres carrés et dont la population est évaluée à 9.000.000 d'habitants.

Les colonies américaines voudront certainement prendre part, elles aussi, au grand tournoi de 1925. L'Alaska, ce vaste champ aurifère acheté par les États-Unis aux Russes, Porto-Rico annexé après la guerre d'Espagne de 1898, les îles Hawaï et Sandwich productrices de riz et de canne à sucre, l'île Guam dans l'archipel des Mariannes, l'île de Toutonila dans les Samoa, l'archipel des Philippines, qui ne comporte pas moins de 3.000 îlots et îles, base des Américains pour leur commerce de Chine, constituent, à coup sûr, un ensemble imposant. Ces colonies représentent au total une superficie de 1.800.000 kilomètres carrés avec une population dépassant 10.500.000 habitants. Ce ne sera pas l'un des spectacles les moins édifiants que de pouvoir admirer, à l'Exposition coloniale interalliée, la participation des colonies américaines, brillantes satellites d'une métropole, qui fut elle-même longtemps une colonie, avant d'avoir vaillamment conquis son indépendance, et constituant une formule nouvelle et unique de colonisation : les colonies d'une colonie.

Ne devra-t-on pas enfin convier notre lointain allié d'Extrême-Orient, le Japon, nouveau venu dans le monde colonial, à montrer les heureux résultats auxquels le conduisit une politique d'expansion particulièrement habile ? Le « pays du soleil levant » est monté brusquement au rang de grande puissance, avec la superbe assurance d'un peuple jeune, fier de sa gloire. En vingt-cinq ans, son administration directe s'est exercée successivement sur Formose, les Pescadores, l'archipel Bonin-Sima, la moitié de Sakhaline, dont il vient d'occuper militairement la partie russe, et son administration indirecte sur la péninsule coréenne, enfin par mandat de la Ligue des Nations sur les ex-colonies allemandes des Carolines, des Mariannes, des Marshall et des Palaos.

J'ai cru devoir, d'autre part, appeler spécialement l'attention^{de} de la sous-commission sur la représentation des anciennes colonies allemandes qui, sans doute, figureront à l'Exposition de manière différente, suivant la forme du mandat dont sont investies les puissances chargées de leur administration ou suivant le statut que recevront certaines de ces colonies, tels le Cameroun et le Togo ! Et de même, j'ai posé la question de savoir comment pourront participer à l'Exposition certains pays d'Orient dont l'administration est désormais confiée à des mandataires de la Société des Nations : la Syrie, la Mésopotamie, la Palestine, etc.

Enfin, sans faire état de la neutralité de certaines autres grandes nations qui comptent parmi les puissances colonisatrices, soit en raison de l'importance actuelle de leurs possessions d'outre-mer, soit en raison d'un passé glorieux, n'y aura-t-il pas lieu d'envisager les avantages d'une participation qui permettrait d'apprécier les résultats d'autres méthodes de colonisation ?

Au nombre des puissances colonisatrices comptant parmi les pays neutres, la Hollande possède un empire colonial de 2.000.000 de kilomètres carrés et de 45.000.000 d'habitants, c'est-à-dire soixante fois plus grand et neuf fois plus peuplé que la métropole. Grâce à ce magnifique domaine d'exploitation tropicale, la Hollande a la troisième place, après la France et l'Angleterre, parmi les puissances coloniales. En dehors des îles Saint-Eustache, Saba, Curaçao, de la Guyane, la Hollande possède le merveilleux domaine des Indes néerlandaises, dont le mouvement commercial atteint 2.100.000.000 de francs. Exploiter chaque colonie économiquement et avec prévoyance comme une ferme bien tenue, telle fut, en somme, la formule hollandaise, et si ce n'est pas la meilleure, c'est du moins une des bonnes formules qui aient été appliquées par une puissance européenne. N'est-il pas opportun, dans une manifestation coloniale, où doivent se juxtaposer les procédés de colonisation les plus divers, de mettre en évidence ceux d'une nation à laquelle ses méthodes ont permis, malgré la surface restreinte de son territoire, de jouer un rôle aussi considérable dans le monde commercial et colonial ?

L'Espagne compte au nombre des États colonisateurs plus en raison de la gloire qui s'attache à son passé colonial que de l'importance effective de son empire d'outre-mer, dont l'ensemble ne dépasse pas 300.000 kilomètres carrés et dont la population globale n'atteint pas 1.400.000 habitants. Ses «Presidios», le Rio del Oro, entre notre Maroc et notre Mauritanie, la Guinée espagnole formant enclave dans notre Afrique Équatoriale française, la proximité de l'île de Fernando-Po de notre Cameroun montrent assez la communauté des souvenirs historiques rapprochant les colonies françaises et espagnoles, les intérêts politiques et commerciaux existant entre elles, et l'intérêt qu'il peut y avoir à convier l'Espagne à la manifestation de 1925.

C'est au Gouvernement, éclairé par les travaux et les suggestions de la Commission compétente, qu'il appartiendra de prendre les décisions définitives au sujet de la participation des colonies étrangères.

L'organisation de l'Exposition.

1^o PARTIE DOCUMENTAIRE.

L'Exposition de 1925 doit avoir un objectif utilitaire. Les collections de tous les grands produits et matières premières devront être placées sous les yeux du public. De la beauté, sans doute, mais avant tout de la richesse, et la richesse ne réside-t-elle pas dans les matières premières dont a tant besoin notre industrie et notre commerce et que les colonies sont susceptibles de lui fournir presque intégralement. On a établi récemment les statistiques, basées sur une moyenne des cinq dernières années qui ont précédé la guerre (1), des produits que fournissent nos colonies proprement dites et des quantités nécessaires à la consommation métropolitaine. Par le tableau ci-après, on se rendra

PRODUITS	CONSOMMATION DE LA FRANCE	EXPORTATIONS TOTALES DE NOS COLONIES	PROPORTIONS
	Tonnes.	Tonnes.	
Café	98.243	1.859	1/52
Cacao	26.262	1.615	1/16
Thé	1.270	441	1/3
Sucre de canne	143.423	113.980	5/6
Rhums et tafias	133.303	287.784	—
Riz	223.840	1.067.999	—
Coprah	145.186	17.565	1/8
Huile de palme	17.534	19.490	—
Amandes de palme	2.712	45.950	—
Arachides non décortiquées . . .	215.739	213.578	1/1 env.
— décortiquées . . .	193.907	121	1/1.500
Bananes	14.697	270	1/54
Poivre	4.164	4.512	—
Vanille	61	429	—
Coton	243.539	3.496	1/70
Jute	100.929	97	1/1.090
Caoutchouc et gutta-percha . . .	5.025	6.456	—

(1) Chalot dans *l'Agronomie coloniale*. (Mars-Avril 1910.)

compte aisément que, si nous restons encore tributaires de l'étranger dans une proportion considérable, il y a lieu de beaucoup espérer de l'avenir.

Nous importons pour 210 millions de bois communs et pour 26 millions de bois exotiques, dont 12 millions à peine de nos colonies dont certaines sont cependant si favorisées par leurs ressources forestières. Sur 42 millions de tabacs en feuilles, nous n'en recevons que pour 1.400.000 francs de l'Algérie. Sur 550 millions de céréales importées, moins de 100 millions proviennent de notre domaine d'outre-mer. Avant les hostilités, nous consommions 38 millions de viandes fraîches, salées ou autres, reçues du dehors, dont 6 millions seulement de nos colonies, alors que le cheptel de Madagascar, du Haut-Sénégal et Niger, de la Guinée, du Nord-Cameroun est considérable. Et cette remarque s'applique à bien d'autres denrées ou matières premières, aux poissons, à la laine, à la soie, à la nacre, aux textiles, et j'en passe. Que dire enfin des richesses minérales de notre domaine colonial ? Quelles surprises n'est-on pas en droit d'attendre de ces 10.000.000 de kilomètres carrés où se rencontrent les formations géologiques les plus diverses ? C'est l'Algérie et la Tunisie avec leurs minerais de fer, leurs phosphates et leurs calamines. C'est le Tonkin avec ses houilles littorales et sa partie haute minéralisée par des veines de zinc, d'étain, de plomb et d'antimoine. C'est Madagascar avec ses mines de graphite, ses gemmes, son or. C'est la Nouvelle-Calédonie avec ses gisements de nickel et de chrome. C'est la Guyane avec son or et l'Afrique Équatoriale avec ses minerais cuivreux. Ce sont enfin tous les espoirs de découvrir à Madagascar, en Algérie, au Maroc, au Cameroun, des champs pétrolifères dont l'exploitation nous dégagerait peut-être un jour des formidables puissances rivales que sont la *Royal Dutch* et la *Standard Oil*. Ne peut-on pas envisager la fourniture, par nos colonies, au moins d'une bonne part des 94 millions de minerais divers que nous importons à l'heure actuelle ?

Cette présentation des matières premières ne devient-elle pas dès lors le caractère principal, essentiel même de la future Exposition ? N'est-ce pas, au surplus, ce qui doit subsister de la manifestation de 1925 dans l'organisation du musée permanent qui lui survivra ?

Mais combien cette exhibition serait insuffisante si le visiteur ne pouvait se rendre compte, par la même occasion, de l'utilisation indus-

trielle de ces produits, et s'il n'assistait à une présentation rationnelle des produits manufacturés. D'autre part, le traitement des produits coloniaux demande un outillage spécial dont la mise au point est encore loin d'être définitive. L'Exposition doit révéler toute l'ingéniosité des chercheurs, la variété des procédés, les avantages qu'ils présentent.

Une semblable présentation serait non moins incomplète si une place n'y était réservée aux arts locaux, nés pour la plupart de l'utilisation plus ou moins industrieuse et habile des produits du sol, et à la marine marchande coloniale. C'est au problème de la marine en effet qu'est lié le développement de nos possessions lointaines, de leurs échanges avec la métropole, et c'est une considération à ne pas perdre de vue dans l'organisation d'une manifestation coloniale. Au surplus, il semble bien que, grâce à l'initiative prise par la Ligue maritime, dont on connaît l'activité, nous pourrons espérer avoir à l'Exposition une section maritime particulièrement brillante.

J'estime, en dernière analyse, que c'est à une leçon de choses complète que le public doit être convié. La grande Exposition de 1925 sera, avant tout, un instrument de propagande des richesses et des idées coloniales. Les collections parleront à la raison, en même temps que, par l'exposé, séduisant bien qu'objectif, des résultats acquis grâce au génie et à l'énergie des peuples, elles sauront émouvoir le cœur, en suscitant les nobles enthousiasmes et les saines émotions.

2^e LES ATTRACTIONS.

Paris a toujours su réserver à ces manifestations la plus large part à l'art comme aux attractions auxquelles se prêtera si bien le cachet exotique de l'Exposition où seront représentés tant de peuples de notre planète. Les Parisiens et tous les visiteurs se presseront aux grandes fées du soir où, dans un flot bariolé de lumière seront reproduites les plus curieuses cérémonies des pays de l'Islam et de l'Extrême-Orient. La foule aimera s'instruire des moeurs diverses et étranges des peuplades asiatiques, africaines et du Pacifique dans la reproduction de villages, de rues, de campements, de théâtres et de fêtes. Qu'il me suffise de rappeler la fréquentation des jardins du Trocadéro où se trouvaient situés, en 1900, les sections coloniales françaises et étrangères. Je suis assuré que les services du

commissariat général et des commissariats coloniaux rivaliseront de zèle et d'ingéniosité, et ne ménageront pas leur concours pour donner à cet important élément de succès tout l'éclat et toute l'ampleur qu'il mérite.

3^o LE TOURISME.

Certaines attractions pourront prendre, au surplus, un caractère quasi-didactique. Le tourisme est de ce nombre. Il conquiert chaque jour une place plus grande et, en se plaçant au seul point de vue colonial, le succès remporté au mois de juin dernier par la « Semaine du Tourisme colonial », organisée à la Foire de Bordeaux, est le meilleur témoignage de l'intérêt qui s'attache aux questions touristiques dans notre domaine d'outre-mer.

Par leurs monuments du passé, témoins de vieilles civilisations, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Indochine offrent d'inépuisables ressources au voyageur. Par l'immensité de ses steppes aux vives lumières, la puissance de ses obscures forêts, la richesse de sa faune sauvage, l'Ouest-Africain intéresse le chasseur et le touriste en quête d'imprévus et de fortes impressions. Toutes ces beautés, la Section du tourisme s'efforcera de les enseigner aux visiteurs dans une forme propre à capter leur attention et à les séduire.

4^o LES CONGRÈS.

Sans entrer à proprement parler dans la catégorie des attractions, les Congrès ont toujours été un prétexte justifié à des cérémonies et à des fêtes. Ils occupèrent une place importante dans les précédentes Expositions. Soixante-neuf Congrès furent contemporains de l'Exposition de 1889. On en compte, en 1900, cent-vingt-sept, qui réunirent 70.000 adhérents, dont 48 % d'étrangers. A mon avis, le principe des Congrès pendant l'Exposition de 1925 ne saurait faire aucun doute. L'utile rapprochement entre les hommes, entre les peuples, participant aux Congrès internationaux, a été trop souvent et trop éloquemment vanté pour qu'il soit opportun de le redire ici. Peut-on mieux provoquer qu'au cours de ces réunions de savants, d'érudits, de travailleurs assemblés dans l'intérêt de la science, échanges d'idées

plus féconds, enquêtes plus précieuses sur toutes les branches de l'activité humaine, accumulation plus considérable de matériaux et de documents, accords plus fructueux au sujet de certaines recherches et de certaines études.

5^e LE MODE DE PRÉSENTATION.

L'étude de l'organisation de l'Exposition amènera également à examiner le mode de présentation. Chaque pays concentrera-t-il ses produits dans un palais unique ? Les objets exposés par les colonies étrangères seront-ils, au contraire, répartis dans les classes et groupes et placés, pour chacune d'elles, à côté des objets similaires provenant des colonies françaises ?

Il me paraît à cet égard que, si la plus entière liberté dût être laissée aux pays étrangers de présenter leur effort, soit par colonies, soit par nature de matières premières, une règle uniforme devrait être adoptée en ce qui concerne les colonies françaises.

Les arts locaux pourraient être avantageusement présentés dans un bâtiment spécial à chaque colonie ou groupe de colonies constituées en Gouvernement général et construit suivant l'architecture appropriée. Les matières premières seraient, au contraire, présentées dans des palais spéciaux qui pourraient correspondre à la classification prévue dans le récent décret du 28 septembre 1920, portant organisation du Conseil supérieur des colonies. Nous aurions ainsi le palais de l'alimentation coloniale, le pavillon des matières grasses, le pavillon des textiles, le pavillon des produits miniers et combustibles minéraux, le pavillon des produits végétaux et forestiers, etc. Ce mode de présentation n'empêcherait pas d'ailleurs d'apporter dans chaque palais des subdivisions, par colonie productrice, en adoptant le système des zones concentriques et des secteurs rayonnants employé dès 1867, et, en outre, d'accompagner les produits bruts d'une présentation de leurs diverses transformations et utilisations.

A côté de ces palais réservés à la production économique des colonies françaises, il y aurait une place tout indiquée pour un palais des beaux-arts, pour un palais des œuvres d'assistance médicale et de l'enseignement. Dans un palais de l'armée coloniale pourrait être glorifié le magnifique effort que réalisèrent nos troupes d'outre-mer, assurant à la France l'empire colonial dont elle s'enorgueillit aujourd'hui, et en prêtant à



(Cliché Sartori.)

M. GABRIEL ANGOULVANT
Commissaire général de l'Exposition Coloniale Interalliée
de Paris en 1925.

l'armée métropolitaine, aux jours graves de la grande guerre, le concours de leur inépuisable héroïsme.

Ces pavillons pourraient demeurer après la clôture de l'Exposition, et tandis que les premiers seraient appelés à disparaître, ceux-ci constituerait au contraire les éléments du musée permanent, imposé dans le projet de loi relatif à l'Exposition de 1925.

6^e LES LENDEMAINS DE L'EXPOSITION. — LE MUSÉE PERMANENT.

L'organisation des grandes institutions du même genre, que nous pouvons jalousser à l'Angleterre et à la Belgique, est là pour nous inspirer.

Si un musée colonial doit être une incessante manifestation tant de l'activité actuelle de la métropole que de l'extension que peuvent prendre nos efforts ; si sa mission est non pas seulement d'instruire, mais de suggérer des notions neuves ou peu répandues ; s'il doit constituer non seulement une conservation d'objets, mais aussi une école vivante et agissante dont l'enseignement est appelé à faire l'éducation des masses et à rendre conscientes d'elles-mêmes les forces intellectuelles latentes de la population, on peut dire que le *musée de Tervueren*, consacré à la colonie du Congo belge, est à la fois une importante manifestation d'art et une tangible affirmation de l'activité coloniale du pays.

Mais que de leçons ne pourra-t-on pas aussi retirer de l'étude des grandes institutions coloniales anglaises ? C'est l'*Imperial Institute*, vaste musée de toutes les productions de l'Empire, important laboratoire pour l'étude des terres et des produits exotiques qui, par son exposition permanente, s'adresse à la fois au grand public et aux spécialistes, par ses laboratoires poursuit, en même temps, une œuvre scientifique et commerciale, par ses publications assure la plus fructueuse vulgarisation de ses nombreuses recherches. C'est le *Jardin de Kew* qui n'est pas seulement un des plus beaux jardins coloniaux du monde, mais qui est aussi un jardin d'agrément. C'est l'*Emigrant's Information Office*, chargé de renseigner le public sur tout ce qui touche aux colonies et à certains pays étrangers, tous rouages qui se complètent les uns les autres, en accomplissant chacun dans leur sphère le rôle qui leur incombe.

C'est en tenant compte des procédés adoptés par nos voisins et alliés, autant que de nos propres conceptions, qu'il conviendra de dégager le programme de la future Exposition permanente, qui restera

comme un durable témoignage de la manifestation de 1925 et plus encore de l'œuvre coloniale accomplie par la Troisième République. Par l'art avec lequel on les présentera, les collections du musée devront arrêter l'œil et l'attention du visiteur profane. Par le soin mis à dégager la leçon de choses destinée à laisser trace dans l'esprit et dans le cœur, elles constitueront une salutaire œuvre éducatrice des foules, en détournant les regards vers notre empire d'outre-mer, immense réservoir des matières premières.

7^e LE PROGRAMME GÉNÉRAL DES TRAVAUX.

De la solution des questions qui précèdent découlera le programme général des travaux. Ainsi que je l'ai déjà dit, une distinction s'imposera. Il y aura, d'une part, les pavillons qui seront construits à titre définitif et survivront à la manifestation de 1925. Ceux-là devront être édifiés par les soins et sous le contrôle direct des services du commissariat général. Il y aura, d'autre part, les pavillons des colonies françaises et des pays étrangers qui disparaîtront à la clôture de l'Exposition. Pour ceux-ci, les commissariats garderont pleine initiative, et le droit de coup d'œil que se réservera le commissariat général ne sera que pour maintenir à la manifestation une unité et une harmonie indispensables à la beauté de l'entreprise. A cet effet, une Commission d'architecture sera constituée, chargée d'élaborer le programme des travaux et d'assurer leur exécution.

LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT

J'en arrive à la question des emplacements. Elle est d'importance, Elle est préjudiciable. Elle doit logiquement être résolue avant toutes les autres. Comment serait-il possible de prendre une détermination sur les moyens d'accès, sur le groupement des objets exposés, sur les programmes des constructions non plus que sur le régime financier de la future Exposition, tant que n'auront pas été choisis les terrains où se tiendront les grandes assises de 1925 ? Et puis, du choix de l'emplacement dépend le succès, c'est-à-dire la fréquentation de l'Exposition. Il est des courants parisiens impossibles à dériver, comme il y a partout

dans le monde d'irrésistibles courants de peuples sans cesse en mouvement.

Tout d'abord, se pose le principe de l'unité d'emplacement bien fait pour rallier les suffrages, à propos duquel M. Alfred Picard écrivait dans son rapport sur l'Exposition de 1900 : « Le contact intime des produits de l'activité humaine sous toutes ses formes est l'un des éléments essentiels du succès d'une Exposition universelle. Pour attirer les visiteurs, pour les séduire, pour développer leur instruction générale, pour éveiller en eux des vues d'ensemble sur le progrès de la civilisation, il faut précisément leur montrer dans une même enceinte des objets d'une extrême variété.

« D'ailleurs, la dissémination entraîne avec elle de sérieux embarras et des frais supplémentaires pour la visite complète de l'Exposition.

« En outre, quoi qu'on fasse, les diverses parties d'une Exposition divisée ne peuvent ni se trouver à égale distance du centre de gravité de la population, ni offrir un intérêt égal. Tel ou tel groupe de produits est, par suite, délaissé ou sacrifié, alors que, par sa fonction avec d'autres groupes plus rapprochés ou plus intéressants, il se fût imposé à l'attention de la masse des visiteurs. »

Afin de dédommager les quartiers déshérités, il fut néanmoins décidé, en 1900, que conjointement avec le Champ de Mars, Vincennes aurait sa part, et serait l'annexe utilisée pour les sports, certaines fêtes, les expositions nécessitant de l'espace (matériel agricole, automobiles, etc.). Mais le nombre des entrées ne dépassa pas 2.492.297 à Vincennes tandis qu'il atteignit 48.368.504 au Champ de Mars.

A l'occasion d'autres manifestations du même ordre, incomparablement moins puissantes sans doute mais de même nature, soit en France, soit à l'étranger, l'expérience a toujours été concluante en faveur de l'unité d'emplacement. Qu'il s'agisse de la Foire de Lyon, de l'Exposition nationale de Strasbourg, de la Foire commerciale de Bruxelles, la dispersion, regrettée des organisateurs, indépendante de leur volonté, a toujours nui au plein succès. Mais cette dispersion trouve sa seule raison dans l'impossibilité où l'on est, dans les villes précitées, de découvrir une superficie disponible assez vaste pour contenir la Foire ou l'Exposition d'un seul tenant. Or, la Ville de Paris est elle-même congestionnée au point de briser sa ceinture de fortifications. Rares y sont les espaces libres et suffisants dont il est possible d'envisager l'utilisation en 1925. Aussi bien pareille considération m'a-t-elle conduit à demander

à la sous-commission intéressée de ne pas borner l'examen de la question qui lui est soumise aux seuls emplacements intérieurs.

Sans qu'il soit encore possible de se prononcer sur l'emplacement qui sera définitivement adopté, on peut d'ores et déjà espérer que la grande manifestation de 1925 se déroulera dans le cadre idéal qui convient à son caractère exotique, d'un paysage admirablement approprié aux fins poursuivies. Car je sais combien la sous-commission spécialement chargée d'étudier cette question est assuré de l'appui le plus entier du Conseil Municipal de Paris et du Conseil Général de la Seine, dont j'ai pu apprécier le vif désir de nous procurer leur concours pour le complet succès de l'Exposition.

Superficie des emplacements.

Cette superficie dépendra de l'interprétation exacte qui sera donnée aux termes *Exposition coloniale* et *Exposition interalliée*, de la nature des produits qui y seront représentés et des puissances qui y seront admises.

Quelle fut la superficie des emplacements occupés par les précédentes Expositions ? Sans remonter aux Expositions de 1855, de 1867 et de 1878, dont la surface totale fut de 168.000 mètres carrés pour la première, et de 258.000 mètres carrés pour la seconde, et de 745.535 mètres carrés pour la dernière, je crois utile de donner ici quelque idée des proportions qu'atteignirent les Expositions universelles de 1889 et de 1900. En 1889, la superficie occupée fut de 958.572 mètres carrés, près de 30 % supérieure à celle de 1878. Les colonies et protectorats, en y comprennant l'Algérie et la Tunisie, représentaient un ensemble de 38.475 mètres carrés. En 1900, la superficie totale était de 18 % supérieure à celle de 1889 avec, au Champ de Mars, 113 hectares dont 57 couverts et 56 découverts, tandis que l'annexe de Vincennes avait 113 hectares dont 8 seulement étaient couverts. La Section coloniale française, plus étendue de 77 % que celle de 1889, occupait 61.400 mètres carrés avec 33.949 mètres carrés de pavillons. En dehors de la Russie, largement installée avec ses immenses pavillons de la Sibérie, du Caucase et du Turkestan, les Sections coloniales étrangères consacraient, pour la Grande-Bretagne, 4.464 mètres carrés ; la Belgique, 130 mètres carrés ; les États-Unis, 165 mètres carrés ; les Pays-Bas, 1.600 mètres carrés ; le Portugal, 545 mètres carrés.

De ces chiffres peut se déterminer l'augmentation sensible qu'il y

a lieu de prévoir en 1925, surtout si l'Exposition coloniale doit englober à la fois les produits d'exportation et d'importation.

Enfin, il appartiendra à la sous-commission des emplacements d'indiquer les bases des négociations à engager avec les administrations intéressées et spécialement avec le Département des Travaux publics. Elle aura notamment à étudier le moyen d'assurer les communications rapides et économiques entre l'emplacement de l'Exposition et les divers quartiers de la capitale, car la question des transports sera, à n'en pas douter, le facteur primordial du succès.

LES VOIES ET MOYENS

Il semble, *a priori*, que l'organisation de l'Exposition coloniale interalliée de 1925 ne saurait trouver de meilleures bases que celles qui ont été adoptées en 1889 et 1900, et dont l'expérience a, par deux fois, avec de légères modifications dans l'application, démontré tous les avantages.

Le bilan de la future Exposition devra donc tenir compte des mêmes éléments de recettes.

1^o Une participation financière de l'État qui se justifie d'autant plus que la loi du 17 mars 1920 comporte la création d'un musée permanent des colonies, c'est-à-dire d'un établissement d'État que celui-ci doit naturellement édifier à ses frais en totalité ou en partie ;

2^o Des subventions de la Ville de Paris et du Département de la Seine qui les avaient accordées aux Expositions précédentes. Celle de la Ville de Paris avait subi une progression assez sensible et était passée de 8 millions en 1889 à 20 millions en 1900. Il est certain que la capitale aura à cœur de participer largement à la manifestation de 1925 · la population parisienne en escompte des profits considérables, les recettes municipales, en particulier les taxes sur les établissements et spectacles, donneront lieu à une large plus-value. Les grands chantiers représentent également des avantages locaux de tous ordres. Il ne fait pas de doute que la ville retirera certains profits matériels, du fait de l'établissement de nouveaux moyens de transport et de la réalisation de certains travaux ;

3^o La participation aux dépenses communes, dans une proportion à déterminer, des colonies françaises et des commissariats étrangers. Elle devra être à la vérité très faible, car colonies françaises et posses-

sions étrangères auront à faire face aux dépenses de leurs installations

,4° Enfin les recettes provenant :

du produit des entrées ;
des redevances pour emplacement ;
des redevances pour concessions payantes (théâtres
restaurants, attractions),
du produit des transports créés par l'exposition,
de la vente des matériaux de démolition, etc...

Ces recettes seraient à l'avance garanties par un syndicat formé par les Etablissements de crédits qui se rembourseraient au moyen de l'émission de bons, tickets à lots. Il appartiendra à la sous-commission des voies et moyens de mettre sur pied cette combinaison.

Elle aura également à fixer le chiffre maximum constituant la limite des dépenses dont une base d'appréciation sera fournie par les travaux des deux autres sous-commissions. S'il conviendra de ne pas exagérer la compression des dépenses afin d'assurer à l'Exposition toute l'ampleur et la beauté indispensables à son succès, encore moins conviendra-t-il de se laisser aller à une prodigalité excessive en raison des difficultés financières du moment.

CONCLUSION

Telles sont les idées directrices du programme dont j'ai la charge d'assurer l'exécution dans une brève période de quatre années. Soutenus par la haute expérience de M. Albert Sarraut, et le concours des Départements des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Commerce, mes collaborateurs et moi, résolument à la besogne, sommes décidés à donner à l'Exposition le caractère d'une grandiose manifestation nationale et mondiale. Trois éléments essentiels de succès nous sont d'ores et déjà acquis. D'abord, l'intérêt particulier et bienveillant qu'attachent à l'œuvre, dont la réalisation nous est confiée, les pouvoirs publics, le Parlement, le département de la Seine et la ville. Ensuite l'ardente et saine émulation qui animera les peuples, les Gouvernements coloniaux, les groupements industriels, commerciaux et artistiques appelés à participer à l'Exposition. Enfin, le fait capital qu'elle sera située à Paris dont l'intense lumière scintille du vif et pur éclat du diamant dans l'immense constellation des grandes cités laborieuses de notre planète.

Paris unique par son histoire, ses vicissitudes et ses gloires; Paris,

but opiniâtrement convoité de la dernière invasion des hordes germaniques ; Paris si souvent blessé au corps par l'obus ennemi, mais dont le cœur, le cerveau, la vitalité sont sortis de la tourmente intacts et fortifiés ; Paris, dis-je, méritait bien d'être le lieu où la France a décidé de donner rendez-vous, en 1925, à toutes les civilisations, qui, par une action inlassable, s'efforcent d'amener vers la lumière et le bien-être les peuples encore attardés de notre vaste terre.

G. ANGOULVANT

*Commissaire Général de l'Exposition Coloniale
Interalliée de Paris en 1925.*



Imp. de Vaugirard, H.-L. MOTI, Directeur, 12-13, Impasse Ronsin, Paris.

IMPRIMERIE DE VAUGIRARD
12-13, Impasse Ronsin
:: :: :: PARIS :: :: ::

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires